

Plan Particulier de Mise en Sûreté

Reprise du fonctionnement suite à la
pandémie COVID-19



Collège Adélaïde Hautval

2, rue Alphonse Jenn
68480 FERRETTE

ce.0680014w@ac-strasbourg.fr

03 89 08 23 30



REPRISE NOVEMBRE 2020

CONTEXTE

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a conduit les autorités administratives à prononcer différentes mesures.

Le présent protocole intègre les évolutions rendues nécessaires par l'évolution de la circulation du virus constatée en octobre 2020. Il s'applique à compter du 02 novembre 2020.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

La limitation du brassage entre les groupes d'élèves est désormais requise.

Nota :

Une version condensée de ce protocole sera diffusée aux élèves et responsables légaux et publiée dans nos supports habituels de communication. C'est la version actuellement en lecture.

La version détaillée étant à destination des personnels.

PRINCIPES GENERAUX

Le présent guide repose sur les prescriptions du « *Protocole Sanitaire – Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID-19 à compter du mois de novembre 2020* » transmis par le ministère de l'Education nationale et la Jeunesse.

Il est composé d'une présentation des principes généraux du protocole, de notre organisation générale et de fiches thématiques décrivant les mesures et modalités d'organisation au collège Adélaïde Hautval.

Il repose sur trois fondamentaux :

- **L'application des gestes barrière ;**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
- **La formation, l'information et la communication**

PRELABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement.

Lors de la reprise début novembre, les éléments du présent guide seront soumis à une information des personnels, des parents et des élèves.

LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE ET LE PORT DU MASQUE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, doit être intégrée dans toutes les organisations dès lors qu'elle est matériellement applicable.

Elle doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIERE

TOUS, les élèves et les personnels doivent porter un masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors des déplacements ainsi qu'en classe.



Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



La désinfection ou le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel.

Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Des consignes seront données de manière à permettre aux usagers du collège de procéder régulièrement à la désinfection et au lavage des mains.

Le port du masque est imposé au sein de l'enceinte de l'établissement.

Pour les personnels :

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 rend obligatoire le port d'un masque « grand public » en présence d'élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti. Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse mettra à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves des masques dits « grand public ».

Pour les élèves :

Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. **Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**

Au collège, nous demandons le port permanent du masque sauf pendant le temps de la prise du repas. Il est demandé que chaque élève dispose de deux masques dans des contenants fermés: un masque pour la matinée et un autre pour l'après-midi qu'il mettra en sortant de la restauration scolaire. Ces masques devront être lavés au retour à domicile ou jetés selon leur catégorie.

La ventilation des locaux

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et durera au moins dix minutes à chaque fois : le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

De manière concrète, les aérations du matin et du soir sont placées sous la responsabilité des agents (Conseil Départemental ou Société Derichbourg) chargés de l'entretien et du nettoyage.

A l'issue de chaque cours, durant l'interclasse le professeur quittant la salle s'assure d'une ouverture des fenêtres en oscillo-battant.

Durant les récréations et la pause méridienne l'aération est également de rigueur. Elle est placée sous la responsabilité du professeur dont le cours se termine.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

La limitation du brassage des élèves est, à nouveau, une obligation.

A la reprise des cours du début novembre, il a été acté de mettre en place des procédures renforcées à savoir :

1. Les arrivées dans l'établissement se faisant selon des accès distincts.
2. Chaque classe ayant une salle dédiée. Pour les enseignements en groupe une salle sera réservée.
3. Les classes d'un même niveau scolaire étant regroupées dans une zone spécifique du collège
4. Chaque élève ayant une place attribuée marquée par une étiquette à son nom.
5. Les récréations se déroulant dans des lieux dédiés à chaque niveau
6. Les sorties se faisant également selon un cheminement identique à celui de la matinée, en sens inverse.

Nous maintiendrons notre organisation du passage en restauration scolaire car il avait déjà intégré la distanciation physique des élèves dès lors que ceux-ci ne pouvaient plus porter le masque.

L'agencement de tables individuelles avec une séparation réelle d'un mètre est en place et donc conservée. Un ordre de passage sera mis en place. Les classes seront appelées, via la sonorisation de l'établissement, de façon à éviter tout engorgement lors du lavage des mains, de l'avancée dans la salle et du placement aux tables.

LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIEL

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus: ils seront réalisés quotidiennement selon des protocoles précis respectant les mesures sanitaires.

L'accès aux bancs extérieurs et tables de jeu est autorisé.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées est réalisé plusieurs fois par jour :

- Par le professeur qui quitte son espace de travail et qui désinfecte bureau et matériel utilisé
- Par les élèves lorsqu'ils quittent une salle utilisée ponctuellement et affectée à plusieurs groupes (salles attribuées aux groupes)

Un nettoyage désinfectant des tables et chaises ainsi que des sols des salles est réalisé quotidiennement par un personnel de la collectivité territoriale.

Les portes resteront ouvertes de manière à permettre l'aération et surtout d'éviter le contact avec la poignée de porte. Une désinfection de celles-ci sera réalisée à minima une fois par demi-journée.

La mise à disposition d'objet ou de matériel partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est autorisée si un nettoyage quotidien est réalisé. Celui-ci incombe à l'enseignant en charge de l'activité pédagogique.

Une communication sera réalisée afin de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Des affiches sont apposées en différents lieux pour rappeler les fondamentaux.

Les personnels seront informés avant l'arrivée des élèves lors de la journée de rentrée aux gestes barrière, aux mesures d'hygiène (lavage des mains et désinfection et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves.

Les parents seront informés, via le blog TALUCA (<https://www.taluca-ferrette.fr/>) et par mel sur l'Espace Numérique de Travail / Mon Bureau Numérique (MBN) :

- des conditions de fonctionnement du collège Adélaïde Hautval et des modalités de prise en charge des élèves
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrière et de la surveillance de symptômes (fièvre si température supérieure à 37.8, toux...),
- des moyens qui seront mis en œuvre en cas de symptômes lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant, un autre élève ou un personnel de l'établissement,
- de l'interdiction de pénétrer spontanément dans l'établissement et des lieux dédiés pour rencontrer les différents personnels de l'établissement,
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves, eux-mêmes, bénéficieront d'une information pratique sur les règles à respecter au sein de l'établissement, les gestes barrière dont l'hygiène des mains par l'infirmière scolaire.

Ces données spécifiques seront intégrées dans le Plan Particulier de Scolarisation (PPS) élaboré pour chaque élève en situation de handicap.

ORGANISATION GENERALE

Collège Adélaïde HAUTVAL

Le plan de reprise élaboré permet d'assurer la scolarisation de tous les élèves de la Sixième à la Troisième.

1. Répartition des élèves.

La composition des classes prévoit, selon certaines organisations (Accompagnement Personnalisé par exemple) , une répartition en deux groupes (ordre alphabétique ou répartition selon avis des professeurs concernés) voire des regroupements selon le « profil linguistique »

Cette organisation est maintenue même si elle génère, ponctuellement, des brassages d'élèves. Le professeur s'efforcera, dans la mesure du possible, de placer les élèves de manière à constituer des ensembles selon la classe d'origine.

2. Fonctionnement des emplois du temps.

Les emplois du temps intègrent l'ensemble des disciplines avec les enseignements obligatoires et optionnels selon l'organisation habituelle mise en place à la rentrée de septembre 2020.

Une version provisoire est mise en place durant les deux premières semaines de novembre.

Ils sont diffusés par messagerie et affichés.

Leur transfert, via MBN, ne sera réalisé que si l'application est techniquement possible.

3. Entrées spécifiques

Des lieux d'entrée/sortie particuliers ont été définis selon les niveaux. Les élèves entreront dans l'établissement dès leur arrivée au collège (par transport collectif ou individuel) selon deux cheminements distincts :

Niveaux	Sixième	Entrée Portail côté Parking Professeurs
	Cinquième	Entrée Portail rue A. Jenn
	Quatrième	Entrée Portail côté Parking Professeurs
	Troisième	Entrée Portail principal

Ils pourront ensuite se rendre dans l'une des cours:

- Petite Cour (cour Nord) attribuée aux élèves de Quatrième et Troisième
- Grande Cour (cour Sud) attribuée aux élèves de Sixième et Cinquième

Uniquement pour cette période d'accueil.

4. Port du masque pour tous dans l'enceinte de l'établissement

Le port du masque est imposé, tant pour les élèves et les personnels, à tout moment et en tous lieux (intérieurs et extérieurs) compte-tenu de l'impossibilité de respecter la distanciation physique requise.

Un contrôle du port du masque sera opéré devant chaque entrée. Si oublié, un masque sera remis à l'élève. L'élève devra solliciter les personnels de vie scolaire, après le repas pour en recevoir un second exemplaire. Tout oubli répété relève d'un manquement manifeste aux règles et pourra faire l'objet de punitions/sanctions.

Les familles ayant des difficultés financières pour répondre à l'obligation de fournir les deux masques quotidiens peuvent contacter, en toute confidentialité l'Equipe de Direction. Nous disposons de masques pouvant être remis aux élèves.

5. Zones d'enseignement

Les zones spécifiques d'enseignement par niveaux scolaire sont rétablies :

Niveaux	Sixième	6A	Salle 206
		6B	Salle 204
		6C	Salle 203
		6D	Salle 202
		6E	Salle 201
		Groupes en salles 205 et 207	
Cinquième	5A	Salle 002	
	5B	Salle 0003	
	5C	Salle 004	
	5D	Salle 005	
	Groupes en salles 105 et 120		
Quatrième	4A	Salle 113	
	4B	Salle 116	
	4C	Salle 117	
	4D	Salle 118	
	4E	Salle 119	
Groupes en salles 112 et 104			
Troisième	3A	Salle 108	
	3B	Salle 109	
	3C	Salle 110	
	3D	Salle 111	
	Groupes en salles 103 et 115		

6. Désinfection et/ou lavage des mains.

Le Protocole suivant est établi :

- Désinfection par solution hydroalcoolique à l'entrée dans l'établissement par un personnel de vie scolaire
- Lavage des mains (solution hydroalcoolique ou savon) à l'entrée de chaque salle durant la matinée aux créneaux M1/M3 sous la responsabilité de l'enseignant en charge du cours
- Lavage des mains savon obligatoire avant le passage à la restauration scolaire
- Désinfection par solution hydroalcoolique à la sortie de la restauration scolaire
- Lavage des mains (solution hydroalcoolique ou savon) à l'entrée de chaque salle durant l'après-midi aux créneaux S1/S3 sous la responsabilité de l'enseignant en charge du cours

Selon la configuration des locaux, un point de lavage des mains a été agencé dans la plupart des salles d'enseignements. Pour celles qui en sont dépourvues, l'accès aux toilettes les plus proches sera autorisé.

7. Occupation des locaux d'enseignement et place attribuée à chaque élève.

Le placement des élèves se fera dorénavant sous la responsabilité de chaque professeur principal qui établira un « plan de classe » en concertation avec ses collègues. Il sera communiqué à l'équipe de direction et de vie scolaire.

8. Récréations et pause méridienne.

Les différents espaces disponibles seront utilisés pour accueillir les cours de récréation internes à l'établissement selon la répartition suivante :

Niveaux	Sixième	Parking Agents
	Cinquième	Cour Nord – celle avec les installations bancs verts
	Quatrième	Cour Sud – celle avec les installations tables « ping pong »

Tant pour les récréations de la matinée, de la pause méridienne et de l'après-midi.

En cas de fortes intempéries, les élèves devront rester dans la salle de classe du dernier cours avant la récréation.

La décision relève de l'autorité d'un personnel de direction. Une annonce micro sera faite avant la sonnerie pour annoncer cette situation particulière.

9. Sens de circulation dans les locaux

Un sens de circulation est instauré afin de **proscrire tout croisement de personnes dans les couloirs**. Un plan général est élaboré et des fléchages spécifiques ont été mis en place. Une information sera faite aux personnels et élèves selon des modalités spécifiques.

Les professeurs sont autorisés à se rendre dans leur salle d'affectation par le cheminement le plus court.

10. Utilisation des casiers

L'accès aux casiers individuels et leur utilisation est à nouveau interdit. Seuls les élèves ayant des aménagements de scolarités sont autorisés à accéder à leur casier.

11. Déplacements aux toilettes

Les élèves seront autorisés, durant les cours, à se rendre individuellement aux toilettes, les plus proches de chaque salle d'enseignement, y compris celles situées à l'intérieur des locaux.

Le lieu sera précisé dans chaque salle d'enseignement.

12. Passage à la restauration scolaire

C'est le seul moment de la journée où les élèves/personnels qui se restaurent peuvent retirer leurs masques.

En conséquence les principes de distanciation physique doivent s'appliquer scrupuleusement.

Un itinéraire spécifique est matérialisé, à l'aide de marquages au sol imposant une distance physique d'un mètre aux différents lieux habituels de concentration des élèves (zone de lavage des mains, entrée du réfectoire, self, lieu de desserte des plateaux).

L'élève retire son masque au moment où il est installé à sa place.

Un agencement du mobilier de la salle de restauration a été entièrement revu avec le remplacement des tables habituelles (rectangulaires et rondes) par des tables individuelles.

Chaque table est séparée. Des couloirs de circulation ont été aménagés.

L'élève met son second masque au moment de débarrasser son plateau et quitter sa place.

L'élève se désinfecte les mains en sortant du restaurant scolaire.

13. Elèves externes : sorties en fin de matinée et entrées en début d'après-midi

Les élèves externes quittent l'établissement en fin de matinée en utilisant le Portail Principal.

Ils réintègrent le collège, en début d'après-midi uniquement par le Portail Principal

14. Sorties en fin de journée

Les élèves empruntent le chemin inverse à celui de leur arrivée le matin et sortent par les portails.

- Sortie Parking pour les élèves des niveaux Sixième et Cinquième

- Sortie Principale pour les élèves des niveaux Quatrième et Troisième

15. Sécurité générale et accès à l'établissement aux personnes extérieures en cours de journée

L'accès à l'établissement sera limité aux cas exceptionnels et sera fortement règlementé.

Toute personne extérieure devra se signaler grâce aux visiophones installés devant les portails d'entrée et se rendre dans le bureau de Vie Scolaire pour signer le registre d'entrée.

Un assistant d'éducation préviendra, par téléphone interne, le personnel concerné par cette visite.

Le port du masque est obligatoire. En cas d'absence de protection, un masque à usage unique sera remis.

16. Transports scolaires

L'organisation des transports scolaires collectifs n'est pas de la compétence de l'établissement.

Elle relève de la région Grand Est qui est l'autorité de tutelle et des sociétés de transport Transdev et Sundgau Voyages qui assurent le service. Le fonctionnement est identique à celui assuré durant l'année scolaire.

Les mesures sanitaires sont de la compétence de l'autorité organisatrice et des prestataires.

Evolution possible du dispositif

La dégradation des indicateurs épidémiologiques **peut amener les autorités à prendre d'autres dispositions.**

Les autorités préfectorales et/ou académiques pourront également nous demander d'instaurer une distanciation sociale à savoir n'accueillir que la moitié des élèves.

Dans ce cas les classes seront réparties en deux groupes avec un fonctionnement alterné.

L'accueil au collège se faisant selon l'organisation suivante :

Semaine A

Lundi, mardi et mercredi : groupe A Jeudi et vendredi : groupe B

Semaine B

Lundi, mardi et mercredi : groupe B Jeudi et vendredi : groupe A

S'agissant des mesures de fermeture : de classe, de niveau ou d'établissement, elles sont de la compétence du Préfet de Département.

Dans ces cas l'établissement s'engage à mettre en place, dans des délais raisonnables, un enseignement à distance qui tiendra compte de l'expérience acquise durant la précédente année scolaire.